

DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je déclare ce jour, sur Wallis et/ou Futuna :

- **Posséder le nombre de colonies d'abeilles suivant :** |_____|

Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

- **Produire chaque année :**

|_____| pots de miel (en conditionnement de |_____| Kg de miel)

soit un total de |_____| Kg de miel par an,

- **Quels produits sont commercialisés :** cire pollen gelée royale
 propolis

- **Produire :**

- Uniquement à destination de la consommation personnelle
- Ou à destination de la vente

Si vente, le miel vendu est issu de :

- De la seule production de miel de mes ruches déclarées ci-dessous,
- De miel de mes ruches et de celui d'autres apiculteurs :

Merci de préciser les noms et adresses des apiculteurs concernés :

- **Placer mes colonies d'abeilles sur des emplacements situés sur les villages suivants :**

Les villages à reporter sont :

- les villages comportant des emplacements occupés au jour de la déclaration*
- les villages comportant des emplacements susceptibles d'être utilisés dans l'année qui suit la présente déclaration, si connus*

Village	District	Rucher Lieu de localisation	Géolocalisation (facultatif)	Nombre de ruches par rucher

Utilisez autant d'imprimés que nécessaire pour déclarer l'ensemble des villages. Signez chaque formulaire.

Rappel :

Concernant l'utilisation de médicaments vétérinaires : toute importation de médicaments et produits vétérinaires est soumise à autorisation préalable du Chef du BIVAP (arrêté 2007-577 du 27/12/2007)

Concernant l'importation d'abeilles ou tout produit susceptible de véhiculer des micro-organismes pathogènes pour les animaux (cires, ruches d'occasion...) est interdit ou soumis à autorisation préalable du Chef du BIVAP (arrêté 2001-066 du 07/02/2001 notamment art. 11.)

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire

Fait le : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature :

CADRE RESERVE AU BIVAP

Déclaration reçue le : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Date de gestion : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Numéro d'Apiculteur (N° BIVAP) attribué : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|